



2016
RAPPORT ANNUEL
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES
ENTREPRISES DE SERVICE DU NUNAVUT



CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICE DU NUNAVUT

RAPPORT ANNUEL

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016

Mesdames et Messieurs les Députés de l'Assemblée législative du Nunavut,

Je suis heureux de déposer le Rapport annuel du Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

Original signé par :

L'honorable Johnny Mike
Ministre responsable du
Conseil d'examen des taux des
entreprises de service du Nunavut

Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut

1. MANDAT

La *Loi sur le conseil d'examen des taux des entreprises de service*, adoptée au printemps 2001 et modifiée à l'été 2010, accorde au Conseil d'examen des taux des entreprises de services du Nunavut (CETES) le pouvoir de fournir aux ministres des avis concernant l'établissement des taux et des tarifs des entreprises de service désignées et des avis sur toute autre question soumise par le ministre responsable du CETES (le conseil d'examen).

Aux termes de la *Loi sur le CETES*, on entend par « entreprise de service désignée » : *une entreprise de service désignée par règlement ou membre d'une catégorie d'entreprises de service désignée par règlement.*

De plus, une entreprise de service est l'une ou l'autre des personnes ou entités suivantes, fournissant des biens ou des services au public :

- a) *une personne morale dont le gouvernement du Nunavut a la propriété ou le contrôle, et à laquelle la présente loi s'applique soit aux termes d'un texte de loi, soit aux termes d'un règlement pris en application de l'alinéa 20(1)a);*
- b) *un ministère ou une division administrative du gouvernement du Nunavut, auxquels la présente loi s'applique soit aux termes d'un texte de loi, soit aux termes d'un règlement pris en application de l'alinéa 20(1)a);*
- c) *une personne ou une organisation non mentionnées à l'alinéa a) ou b) et auxquelles la présente loi s'applique soit aux termes d'un texte de loi, soit aux termes d'un règlement pris en application de l'alinéa 20(1)a).*

La Société d'énergie Qulliq et, conséquemment, la Société d'énergie du Nunavut, à titre d'entreprises de service désignées, sont assujetties au CETES selon les dispositions de la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*.

2. BUT

Les buts du Conseil d'examen sont ainsi énoncés à l'article 7 de la *Loi sur le CETES* :

Les buts du Conseil d'examen sont les suivants :

- a) *fournir au ministre responsable d'une entreprise de service désignée des avis concernant l'établissement des tarifs et des taux conformément aux articles 11 à 18;*
- b) *fournir au ministre responsable d'une entreprise de service autre qu'une entreprise de service désignée des avis sur toute question relative aux tarifs, aux taux et aux structures tarifaires que le ministre responsable lui soumet;*
- c) *fournir au ministre responsable d'une entreprise de service des avis sur toute question relative à l'entreprise de service que le ministre responsable lui soumet sur l'avis du Conseil exécutif,*
- d) *fournir à tout ministre des avis sur toute question relative au prix de la fourniture de biens et de services que le ministre lui soumet sur l'avis du Conseil exécutif;*
- e) *fournir au ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq des avis concernant des demandes d'autorisation relatives à des projets d'immobilisations majeurs visés à l'article 18.1 de la Loi sur la Société d'énergie Qulliq.*

3. ORGANISATION

Le Conseil d'examen se compose de cinq membres élus pour un mandat de trois ans. Le ministre responsable nomme les membres du Conseil et désigne un membre à titre de président et un membre à titre de vice-président.

Les services de M. John Donihee continuent d'être retenus à titre de conseiller juridique du CETES conformément à l'alinéa 8(1)b) de la *Loi sur le CETES*. M. Donihee apporte au CETES sa connaissance approfondie et son expertise de consultation en législation et réglementation de l'énergie.

BUDGET

En 2015-2016, le budget d'exploitation et d'entretien du Conseil d'examen était de 528 000 dollars. Le Conseil d'examen a respecté son budget pour l'exercice.

4. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS DE 2015-2016

Les recommandations suivantes portent sur les taux relatifs à la demande d'un avenant de stabilisation des prix du combustible présentée par la Société d'énergie Qulliq (SEQ) pour la période s'échelonnant du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016 – Rapport du CETES de janvier 2016 :

La Société d'énergie Qulliq (SEQ), à titre d'entreprise de services désignée, est tenue, conformément au paragraphe 12(1) de la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service* (la *Loi*), d'obtenir l'autorisation du ministre responsable (le ministre) avant d'imposer un taux ou un tarif. En retour, le ministre responsable doit, conformément au paragraphe 12(2) de la *Loi*, demander l'avis du Conseil d'examen des taux des entreprises de services (CETES) au sujet de la demande de l'entreprise de services d'imposer un taux ou un tarif.

Dans une lettre du 6 novembre 2015, la SEQ a déposé une demande auprès du ministre responsable de la SEQ pour rembourser une partie des frais occasionnés par l'application de l'avenant de stabilisation des prix du combustible, soit 1,80 cent/kWh, pour la période s'échelonnant du 1^{er} novembre 2015 au 31 mars 2016. Dans une lettre du 6 novembre 2015, le ministre a demandé l'avis du CETES au sujet de cette demande.

Le CETES a aussi assisté à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de CAMPUT, qui s'est tenue en septembre 2015 Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette assemblée est l'occasion pour les membres de conseils de toutes les régions du Canada de discuter d'événements et d'enjeux qui touchent le domaine de la réglementation. Le président, un membre du conseil et le directeur général intérimaire représentaient le CETES.

Le CETES, qui continue de participer activement à CAMPUT, compte un membre au Comité éducatif de CAMPUT.

On trouvera à l'annexe I une liste des membres de CAMPUT et de son conseil.

6. PERSPECTIVES POUR 2016-2017

Dans une lettre du 31 mars 2016, le ministre responsable de la SEQ a demandé l'avis au CETES au sujet de la demande d'avenant de stabilisation des prix du combustible à la baisse de 3,07 cents/kWh présentée par la SEQ pour la période s'échelonnant du 1^{er} avril au 30 septembre 2016. Le CETES doit remettre son rapport au ministre responsable de la SEQ au plus tard le 19 juin 2016. Une année typique comprend l'examen de demandes d'approbation d'avenant de stabilisation des prix du combustible ainsi que de demandes de permis pour des projets majeurs de mise à niveau ou de remplacement de centrales. La prochaine requête en majoration tarifaire générale est attendue en 2017-2018.

En sa qualité de membre de CAMPUT, le CETES est présent à plusieurs de ses événements. La conférence annuelle de CAMPUT se déroulera à Montréal en mai prochain, sous le thème « Régulateurs, consommateurs et industrie : changement, défis et opportunités ». En septembre 2016, Winnipeg sera l'hôte de l'assemblée générale

Annexe I

Commissions membres de la CAMPUT

Les membres courants de CAMPUT comprennent les commissions et régies fédérales, provinciales et territoriales suivantes :

- Alberta Utilities Commission
- British Columbia Utilities Commission
- Commission de l'énergie de l'Ontario
- Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
- Commission de réglementation et d'appels – Île-du-Prince-Édouard
- Commission des services publics et d'examen de la Nouvelle-Écosse
- [Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut](#)
- Newfoundland & Labrador Board of Commissioners of Public Utilities
- Office national de l'énergie
- Régie de l'énergie du Québec
- Régie des entreprises de services publics du Yukon
- Régie des services publics des Territoires du Nord-Ouest
- Régie des services publics du Manitoba
- Saskatchewan Rate Review Panel

Membres associés de CAMPUT

- [Alberta Energy Regulator](#)
- Comisión Reguladora de Energía (CRE), Mexique
- Commission canadienne de sûreté nucléaire (CNSC)
- Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers (OCNEHE)
- [Utilities Regulation & Competition Authority](#) (URCA), Bahamas

NOTE : Même si CAMPUT compte 14 tribunaux membres et 5 commissions et offices membres associés, tous les commissaires et membres des conseils, ainsi que le personnel des offices et commissions membres, sont considérés comme des membres individuels de CAMPUT.

Comité exécutif de CAMPUT

Les activités de CAMPUT sont orientées et administrées par son Comité exécutif, dont les membres sont choisis annuellement par élection parmi les membres de l'Association. Le Comité comprend le président, le vice-président, l'ancien président, le secrétaire-trésorier, le président du Comité éducatif, et le président du Comité des affaires de réglementation. Le directeur général apporte son soutien au Comité exécutif et veille aux activités quotidiennes de l'Association.

Comité exécutif :

Willie Grieve, c.r.

Président

Conseil/Commission : Alberta Utilities Commission

(403) 592-4525

willie.grieve@auc.ab.ca

Murray Doehler

Vice-président

Conseil/Commission : Commission des services publics et d'examen de la Nouvelle-Écosse

(902) 424-4448

murray.doehler@novascotia.ca

Jamie Ballem

Secrétaire-trésorier

Conseil/Commission : Office national de l'énergie

(403) 221-3057

jamie.ballem@neb-one.gc.ca

Régis Gosselin

Président, Affaires réglementaires

Conseil/Commission : Régie des services publics du Manitoba

(204) 945-2460

regis.gosselin@gov.mb.ca

Louis Legault

Président, Éducation

Conseil/Commission : Régie de l'énergie

(514) 873-2452, poste 305 305

louis.legault@regie-energie.qc.ca



Karen Keilty

Membre à titre personnel

Conseil/Commission : British Columbia Utilities Commission

(604) 660-4700

karen.keilty@bcuc.com

Ken Quesnelle

Ancien président

Conseil/Commission : Commission de l'énergie de l'Ontario

(416) 440-7731

ken.quesnelle@ontarioenergyboard.ca

Directeur général

Terry Rochefort

Directeur général

CAMPUT

(905) 827-5139

rochefort@camput.org